

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; **Xavier JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2020	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Activités fédérales	3
2.	Statistiques	4
3.	CNOSF	4
4.	Crise sanitaire	4
5.	UCI	5
6.	Cellule de veille Éthique et Sport	5
7.	Point RH	6
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	7
1.	Président de la LNC	7
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	7
1.	Directeur technique national	7
V.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	10
1.	CN Jeunesse	10
2.	CN VTT	12
3.	CN Cyclisme Pour Tous	12
4.	CN Freestyle	14
5.	CN Cyclo-cross	15
VI.	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	15
1.	Comités régionaux/Comités départementaux	15
2.	Assemblée générale nationale	15
VII.	FINANCES	17
VIII.	CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES	18
IX.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	19

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En préambule, il fait part des décès du père de Marc TILLY ; de la belle-mère de Didier MARCHAND ; de Roland FANGILLE, organisateur emblématique de l'Étoile de Bessèges ; de Jean-Claude LAFFINEUR, ancien Président du Comité départemental du Lot-et-Garonne ; de Georges BOUSQUET, ancien Président du Comité d'Aquitaine ; de la belle-mère de Gilles DA COSTA, et du père de William DENISE, l'un des mécaniciens de la Fédération. Le Bureau Exécutif adresse ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

Il annonce également la démission de Claire FLORET, membre du Conseil Fédéral, et de Ludovic SYLVESTRE, vice-président de la Fédération Française de Cyclisme.

Enfin, il félicite Xavier JAN pour son élection à la Ligue Nationale de Cyclisme et lui souhaite, au nom de l'ensemble du Bureau Exécutif, la bienvenue.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Président évoque la situation pour le moins contradictoire et violente dans laquelle se trouve la FFC. En effet, le Siège fédéral revêt actuellement une solidité remarquable, et il peut se prévaloir de résultats particulièrement positifs. Or, il est la cible d'attaques de plusieurs personnes, lesquelles donnent une image de l'institution totalement tronquée, qui ne correspond en rien à la réalité. À l'évidence, il s'agit d'un mouvement dont le but est de déstabiliser la FFC en provoquant un antifédéralisme et en tentant de tuer ce qui fait la valeur d'une Fédération, à savoir la qualité de sa vie associative, laquelle est fragilisée par la crise sanitaire.

Nombreuses sont les personnes qui se sentent psychologiquement épuisées par ces attaques qui représentent un risque majeur pour la FFC. Il est primordial que l'ensemble du Bureau Exécutif alerte sur cette situation grave.

Yannick POUHEY adhère aux propos du Président. Pour autant, il pointe la problématique liée à la communication, laquelle doit obligatoirement passer par une sémantique adéquate. Il conviendrait notamment, pour lui, de parler « d'esprit fédéral » et non plus de « fédéralisme ».

1. Activités fédérales

Le Président annonce que l'Institut National de Formation de la FFC a réussi son examen de certification Qualiopi, laquelle est obligatoire pour dispenser des formations et recevoir les financements *ad hoc*. L'obtention de ladite certification constitue une

excellente nouvelle pour la Fédération. Il en profite pour féliciter Yves PARET pour le travail accompli.

2. Statistiques

Yannick POUHEY déclare qu'au 15 décembre 2020, le nombre de licenciés s'établit à 34 039 versus 30 646 au 15 décembre 2019, ce qui représente une progression de 11,7 %, et confirme l'appropriation de la digitalisation de la prise de licence.

Seuls quatre Comités sont en retard, certainement en raison de la mise en place de l'activité partielle plus ou moins massive selon les structures. À noter également que seule la catégorie Loisirs performance est pour le moment en recul. Il est précisé que l'afflux de demandes constaté lors de la rentrée s'est concrétisé en prise de licences, notamment chez les jeunes.

Fabien RAFFOUX ajoute que la saison 2021 avait très bien démarré, mais que le deuxième confinement a clairement impacté la prise de licence dématérialisée, et qu'il a stoppé la prise de licence individuelle.

Le Président espère que la fin du confinement permettra de relancer la prise de licence. Il convient de suivre de près les prochains chiffres.

3. CNOSEF

Le Président déclare que dans le cadre de la simplification administrative, il est fort probable que l'État rende obligatoire la délivrance des licences en ligne à partir de 2022. Ayant d'ores et déjà instauré la dématérialisation de la prise de licence, la FFC sera donc en phase avec la législation.

Il poursuit en indiquant que face à la crise économique, le mouvement sportif se mobilise très fortement sur les dispositifs de relance, en particulier sur le projet appelé « Passeport », qui serait une aide financière directe correspondant soit à l'adhésion à une association, soit à la prise de licence. Ce point n'est pas encore tranché en raison des enjeux financiers afférents. Par ailleurs, ce dispositif devrait concerner les mineurs jusqu'à l'âge de 16 ans et être soumis aux revenus des personnes ou familles concernées. Ces deux dispositions ne sont pas pour le moment totalement arrêtées.

4. Crise sanitaire

Le Président explique que par rapport à cette crise, le principal enjeu du moment de la Fédération est d'obtenir la possibilité d'organiser des épreuves sportives, notamment pour les mineurs en cyclo-cross.

Christophe MANIN fait savoir que la Direction des sports a répondu par la négative concernant la participation des mineurs aux compétitions. Il est possible que cette interdiction perdure au-delà du 20 janvier 2021. L'option envisagée pour le cyclo-cross serait de permettre les entraînements dirigés pour les mineurs.

S'agissant des majeurs, la pratique encadrée sur la voie publique est limitée à six personnes, encadrant compris, mais cette limite disparaît en ERP-PA. Il n'existe donc aucun texte légal interdisant la compétition d'adultes en ERP-PA. Les décisions d'interdiction relèvent plutôt de doctrines sanitaires liées au brassage des participants

et à la situation sanitaire du département concerné. Ce qui signifie que la décision finale revient au Préfet.

Sylvain DUPLOYER rapporte que la préfecture de l'Aube doit rendre ce jour sa décision quant au maintien ou non de l'épreuve de cyclo-cross prévue à Troyes au mois de janvier.

Par ailleurs, il est précisé qu'une pression importante pèse sur les épreuves prévues à Pontchâteau, et que l'organisation de la troisième Coupe de France de Cyclo-cross à Liévin fait l'objet d'interrogations.

Le Président propose d'attendre la décision de la préfecture de l'Aube, puis de construire un plan d'action en direction des Comités régionaux afin qu'ils relaient l'information la plus précise possible auprès des clubs souhaitant organiser des épreuves.

5. UCI

Le Président annonce que les sites des épreuves de BMX et de VTT sont maintenant précisés pour les Jeux olympiques 2024.

En ce qui concerne les réponses aux appels d'offres, des réunions sont prévues début janvier 2021 avec l'UCI et d'autres partenaires pour que la FFC puisse trouver sa place de la manière la plus rationnelle possible. De fait, des opérateurs peuvent aussi sortir de leur cadre habituel pour répondre à des appels d'offres relatifs à des opérations événementielles. Pour autant, il n'est pas question que la Fédération s'engage sur des projets qui pourraient entraîner des risques financiers.

6. Cellule de veille Éthique et Sport

Le Président informe de la mise en place d'une convention relative à la prévention des agressions et des violences sexistes et sexuelles.

Marie-Françoise POTEREAU indique que la cellule de veille afférente devra être validée par le Bureau Exécutif au mois de janvier. Elle est composée des deux juristes de la FFC ; de Mathilde DUPRÉ, en tant que cadre-référente technique sur ce sujet ; de Véronique LEBAR, Présidente du Comité Éthique et Sport, et d'elle-même.

La convention passée avec le Comité Éthique et Sport comprend l'accompagnement sur les sujets relatifs aux agressions et aux violences sexistes et sexuelles, et des formations à destination des Élus, des cadres, des clubs, etc. Un avocat participera également à la cellule de veille.

Christophe LAVERGNE ajoute qu'il est certes indispensable de faire de la prévention et de dispenser des formations mais qu'il est également essentiel que la Fédération sécurise le contexte juridique lié à la prise de décisions disciplinaires.

Marie-Françoise POTEREAU précise que le Comité Éthique et Sport travaille avec plusieurs fédérations, dont la Fédération Française de Football, et que son expertise est avérée.

Le Président remercie Marie-Françoise POTEREAU et Christophe LAVERGNE pour le travail accompli sur ce dossier.

7. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde les dernières mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire : à partir du 7 janvier 2021, le télétravail ne serait plus généralisé, avec une journée par semaine de travail sur site. Cette organisation est celle qui prévaut actuellement à la Fédération. À l'issue du dernier CSE, il a été décidé de conserver ce fonctionnement jusqu'au 15 janvier, afin d'appréhender la situation en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Le Président soumet au vote la proposition de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS de maintenir le dispositif actuel jusqu'au 15 janvier 2021.

La proposition est validée à l'unanimité.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rappelle que tous les salariés de la Fédération seront en congés entre Noël et le Nouvel An. S'agissant de la première semaine des congés scolaires, les effectifs seront nettement réduits, mais une permanence sera instaurée pour certains services.

S'agissant des différentes actions qui ont eu lieu au sein de la FFC, de nombreux salariés ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du projet professionnel avec l'intervention d'un conseiller en évolution professionnelle, et de l'APEC pour les cadres.

Les formations collectives ont rencontré un très grand succès auprès des salariés des Comités régionaux et des salariés de la FFC. Lesdites formations ont permis aux collaborateurs de travailler ensemble, de collaborer sur des sujets communs et d'appréhender les problématiques de chacun.

De nombreux apprentis ayant été recrutés au sein de la FFC et des structures déconcentrées, une formation collective à destination des maîtres d'apprentissage a été programmée en 2021.

La campagne des entretiens annuels — lesquels permettent d'analyser la situation des objectifs de l'année en cours et de définir les objectifs de l'année suivante — a été lancée.

Pour ce qui est du site de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dispositif relatif au tri des déchets est enfin totalement mis en œuvre. Pour rappel, le tri des déchets a un impact sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, un trombinoscope a été réalisé et installé dans la salle de restauration, et un accueil spécifique — avec entre autres la remise d'un livret d'accueil — a été mis en place pour les nouveaux arrivants.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Le Président souhaite de nouveau la bienvenue à Xavier JAN. Il rend également hommage au travail accompli par Marc MADIOT, et fait part de l'excellente collaboration avec la LNC qui a prévalu durant toute sa mandature. Il est convaincu que le travail et les échanges à venir seront tout aussi qualitatifs et approfondis avec le nouveau Président.

Xavier JAN déclare être particulièrement heureux de rejoindre le Bureau Exécutif de la FFC, et annonce que les relations avec la Fédération sont un des sujets majeurs de son mandat. En effet, il importe que la LNC et la FFC poursuivent et développent leurs relations, car leurs devenirs sont étroitement liés. Les deux institutions doivent développer de concert un projet sportif ambitieux. Il est essentiel de travailler en toute confiance, main dans la main, sans aucune défiance : plus la FFC sera forte, plus la LNC le sera, et vice et versa. Il est impensable que ces deux institutions soient mises en concurrence, quel que soit le domaine. Par ailleurs, il est aussi primordial que le cyclisme soit représenté par une fédération internationale forte. Enfin, il est précisé que l'équipe de France est un bien national pour lequel il convient d'avoir aussi un projet ambitieux pour le bien-être du cyclisme.

Le Président confirme qu'il est en effet essentiel de construire un projet sportif encore plus ambitieux, tant pour le monde amateur que pour le monde professionnel, lesquels sont intimement liés.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER indique que le volet médical de la FFC est à jour, et qu'aucun sujet ne nécessite d'être traité lors de ce Bureau Exécutif.

1. Directeur technique national

Christophe MANIN aborde la stratégie tourisme de la Fédération. Ce dossier porté par Thierry BEDOS a pour objectif de faire évoluer le modèle économique de la FFC en renforçant sa culture marchande au travers de la plateforme Sport'n Connect, sur laquelle une partie sera dédiée à la vente de produits dits touristiques. Pour rappel, au sein de la Fédération, lesdits produits concernent les stages sportifs comprenant un voyage et un hébergement. La mise sur le marché de ces nouvelles offres de produits est prévue pour le début de l'année 2021.

La réglementation impose aux structures proposant ce type de produits d'être immatriculées en tant qu'opérateurs de séjours et voyages — OSV. Pour cela, les modalités requises sont les suivantes :

- les statuts doivent permettre une activité marchande, sans la nécessité d'identifier spécifiquement la vente de produits touristiques, ce qui est le cas pour la FFC ;
- une prise de garantie financière ;

- une couverture d'assurance de Responsabilité civile professionnelle d'OSV ;
- une couverture d'assurance annulation, assistance, rapatriement.

Après étude de la DTN et de la DAF, il est proposé que la FFC dépose directement sa propre immatriculation tourisme, et qu'elle collabore avec l'opérateur Groupama. Les prochaines étapes de ce projet sont :

- offrir un service intégré aux membres de la Fédération sur la plateforme Sport'n Connect. Pour information, le pourcentage prélevé sur le prix de vente est en cours d'étude ;
- déposer le dossier d'immatriculation auprès de l'organisme Atout France début février ;
- organiser les équipes DAF et DTN en conséquence ;
- mettre en place une procédure d'habilitation interne avec les Élus, la DAS et la DTN ;
- établir au début de l'été 2021 un modèle économique sur l'olympiade reposant sur les services aux membres et aux potentiels partenaires de la FFC en lien étroit avec sa stratégie de professionnalisation.

Le Président précise que l'enjeu de ce projet est la mutualisation des services par toutes les structures de la Fédération — clubs et comités — afin qu'elles puissent créer de la richesse et des activités différentes, afin d'attirer de nouveaux publics. Il importe donc de les outiller de manière appropriée.

Christophe MANIN souligne que la Fédération disposera de cet agrément, mais qu'elle en fera profiter toutes les structures déconcentrées moyennant un pourcentage de cotisation lié à la participation aux coûts.

Le Président soumet au vote la proposition relative au dépôt d'immatriculation OSV auprès de l'organisme Atout France, avec une garantie bancaire assurée par Groupama et la mise en concurrence de deux courtiers (Gras Savoye/JF Bellet) pour l'assurance Responsabilité civile professionnelle.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Christophe MANIN poursuit avec les projets sportifs fédéraux de l'année 2020 et le bilan fait à l'ANS. Pour rappel, l'enveloppe à répartir s'élevait à 1 138 410 euros, soit 5 % de plus qu'en 2019, tandis que le montant total des demandes de l'ensemble des clubs et des comités s'établissait à 2 559 234 euros. Conséquemment, les fonds disponibles ne pouvaient financer que 45 % de ces demandes. À noter que la Fédération a conservé les axes prioritaires de 2019 afin de conserver une bonne lisibilité et d'apporter une certaine cohérence aux différents projets sportifs. Après deux années d'existence, ce dispositif des projets sportifs fédéraux est totalement intégré dans le paysage de la FFC. Pour autant, des enjeux majeurs sont encore à prendre en considération, tels que :

- le développement de la communication sur les objectifs dudit dispositif ;

- l'instauration des commissions régionales opérationnelles dans tous les Comités régionaux ;
- la redéfinition des axes thématiques pour l'olympiade, en lien avec le projet fédéral 2021-2024 ;
- la négociation d'une augmentation de 30 %, afin de porter la dotation à 1 480 000 euros, laquelle serait répartie à 50 % pour les clubs et à 50 % pour les comités.

Le Président félicite Christophe MANIN pour la qualité du support de présentation qui est extrêmement didactique, et qui peut constituer un excellent outil de communication interne.

Christophe MANIN évoque la Formation sportive et citoyenne (FSC) à destination des sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs Espoirs, dont le nombre s'élève à 389 pour l'année 2021.

Pour information, le Code du sport enjoint les fédérations sportives à protéger, ainsi qu'à sécuriser la situation juridique et sociale des sportifs de haut niveau et professionnels, à les accompagner et à les former. Au surplus, ledit Code impose la mise en place de préconisations relatives à la citoyenneté, aux valeurs de la République et de l'olympisme, ainsi qu'à l'éthique du sport.

Cette nouvelle formation, qui comprendra trois modules, sera totalement dématérialisée — plateforme INF Claroline — et sera mise en place dès le début de l'année 2021. Elle sera obligatoire pour les sportifs Espoirs qui souhaitent s'inscrire une deuxième année sur la liste ministérielle.

Les thèmes des trois modules seront les suivants :

- la bienveillance dans le sport - relation entraîneur-entraîné, sexisme et violences sexuelles, bizutage, harcèlement et discrimination, laïcité et radicalisation ;
- l'accueil des formations fédérales, pour apporter aux sportifs une meilleure vision du milieu fédéral dans lequel ils évoluent ;
- l'éthique dans le sport, avec un focus sur le dopage.

À noter qu'il existe également un module optionnel intitulé « Connaître les gestes des premiers secours », avec la préconisation de passer le PSC1.

Cette formation permettra aux jeunes sportifs d'appréhender le fonctionnement du monde sportif et les différents sujets d'actualité, notamment ceux liés aux violences sexuelles et au racisme.

La FFC se réjouit que Kévin REZA, ancien athlète de haut niveau qui a été victime de racisme dans le peloton professionnel, ait accepté d'être le parrain de la formation.

Le Président fait valoir que cette formation est d'autant plus importante que le prochain projet de loi du Ministère des Sports prévoirait d'accorder une délégation par période

de huit ans, avec une évaluation de l'engagement des Fédérations à répondre aux différents aspects de la citoyenneté évoqués par Christophe MANIN.

Gilles DA COSTA souligne la qualité des projets du Directeur technique national, et félicite également toute son équipe pour le travail accompli.

De manière plus générale, il remarque l'excellente qualité de tous les supports réalisés par la DTN. Il est regrettable que toute cette richesse ne soit pas plus accessible aux collectifs de gouvernance de la FFC. Il serait judicieux d'organiser tous ces supports, de les classer, et de les mettre à jour afin que leur accès puisse être simplifié et permanent, et ainsi permettre la communication d'un message global, collectif et cohérent sur les activités de la Fédération.

Le Président adhère totalement à ces propos. Il prend acte de la nécessité de traiter ce sujet.

Fabien RAFFOUX confirme que l'outil SharePoint d'Office 365 se prête tout à fait à ce type de traitement. Son service a d'ores et déjà fluidifié l'accès aux documents au sein d'un même service, et la prochaine étape concernera l'accès par toutes les équipes des supports finalisés placés dans un espace commun.

Christophe MANIN souligne qu'un référencement des divers documents est également nécessaire. Un véritable travail de bibliothécaire doit être organisé.

Gilles DA COSTA ajoute qu'il est également possible d'envisager une accessibilité publique de tout ou partie de ces documents, dont certains ont vocation à être partagés.

Le Président abonde dans ce sens.

Fabien RAFFOUX spécifie que dans un premier temps des règles de base doivent être mises en place, telles que la nomination des documents et la structuration des répertoires et des sous-répertoires.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Jeunesse

Cathy MONCASSIN-PRIME aborde la participation à la Coupe de France Cadets des départements et la Coupe de France Minimes-Cadettes.

Le Président juge que le calendrier n'est pas adéquat, et qu'il est préférable de reporter ce point au mois de juin du fait des difficultés de projection des comités départementaux dues à l'évaluation de l'impact de la crise sanitaire.

Cathy MONCASSIN-PRIME poursuit avec la Coupe de France Cadets des départements qui doit absolument être valorisée au travers d'une récompense à la hauteur des efforts fournis par les jeunes participants. Pour ce faire, à l'issue de la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements et de la Coupe de France Minimes-Cadettes qui se déroule au mois de juillet, la Commission

propose comme récompense au classement général une invitation à un stage en Équipe de France à Saint-Quentin-en-Yvelines pour les trois premiers départements du classement général composé de deux garçons Cadets, des six premières Cadettes du classement général, soit une équipe de douze sportifs. Ce séjour de trois jours, déplacement, hébergement, entraîneurs, etc. —, serait pris en charge par la FFC.

Les objectifs de cette récompense sont les suivants :

- donner envie aux coureurs d'être sélectionnés en Équipe de France dans le futur ;
- faire découvrir la FFC ainsi que le vélodrome national ;
- proposer un baptême sur piste ;
- proposer une rencontre avec des athlètes Élites du pôle France.

Yannick POUEY estime que cette proposition est intéressante dans la mesure où elle développe l'esprit fédéral. Pour autant, il serait préférable de limiter le nombre de départements plutôt que de scinder les équipes.

Éric JACOTÉ juge également cette proposition intéressante, mais il relève qu'elle créera des différences entre les disciplines.

Christophe MANIN adhère également à cette idée, mais désapprouve la prise en charge des frais de déplacement pour ce type d'opération.

Sylvain DUPLOYER partage les remarques d'Éric JACOTÉ et de Christophe MANIN, et ajoute que le paiement des déplacements représente une aberration.

Marie-Françoise POTEREAU souligne qu'il importe de motiver les départements pour qu'ils fassent participer les Cadets aux Coupes de France, et que ce projet apportera du rêve aux jeunes athlètes. Toutefois, elle se prononce également contre la prise en charge des frais de déplacement.

Cathy MONCASSIN-PRIME tient à préciser que ce projet est particulièrement important, car il permet de valoriser la Coupe de France des Minimes-Cadets. Elle espère donc qu'un compromis sera trouvé.

Xavier JAN observe qu'il est indispensable de faire rêver les plus jeunes. Il prend l'exemple de manifestations organisées en marge d'épreuves professionnelles. La notion de rêve est fondamentale pour engendrer des licences et des champions.

Sylvain DUPLOYER signale qu'il ne remet aucunement en question le projet proposé qui pourra en effet faire rêver les jeunes coureurs. En revanche, il désapprouve la prise en charge des frais de déplacement pour les stages, sujet qu'il convient de bannir définitivement.

Le Président adhère aux remarques relatives au refus de la prise en charge des déplacements, et à la nécessité de ne pas scinder les équipes. Cependant, le projet est globalement intéressant, et seuls quelques points doivent être modifiés.

De plus, de manière plus générale, il convient d'imaginer des actions plus techniques sur toutes les disciplines qui permettraient d'avoir un message d'ensemble sur la Fédération et la jeunesse. Ces actions peuvent évidemment prendre des formes et des structurations différentes en fonction des disciplines.

Il demande à Cathy MONCASSIN-PRIME d'affiner son projet pour qu'il puisse être validé, et à Éric JACOTÉ et à Sylvain DUPLOYER de réfléchir avec la DTN à des actions dont l'objectif serait de faire rêver les jeunes talents de la Fédération.

Cathy MONCASSIN-PRIME déclare qu'elle proposera un projet retravaillé afin d'avoir une meilleure visibilité des résultats de la Coupe de France des Départements cadets sur le site internet de la fédération.

2. CN VTT

Éric JACOTÉ détaille les 23 propositions de la Commission nationale relatives au VTT (cf. annexe 1).

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces propositions.

L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité.

Éric JACOTÉ aborde les textes de la réglementation fédérale de la Coupe de France et des Championnats de France du VTT Trial. Afin de rajeunir l'image et d'insuffler une nouvelle dynamique à cette discipline, tout en lui apportant plus de lisibilité et de visibilité, la Commission propose de modifier les noms des catégories comme suit :

- Classe Nationale Jeune : cette classe est ouverte à tous les coureurs des catégories Benjamines, Minimes, qui le désirent, dans la limite des places disponibles ;
- Classe Nationale Femme : cette classe est ouverte à toutes les femmes à partir de la catégorie Benjamines ;
- Finale directe Nationale 2, Nationale 3, Nationale Femme et Nationale Jeune : la finale directe devra comprendre au minimum trois tours composés de cinq zones. Le collège des commissaires déterminera la durée de la compétition selon le nombre de compétitrices et de compétiteurs enregistrés. La catégorie Nationale Femme bénéficiera d'un classement scratch toutes catégories confondues, le plus haut niveau accepté pour 2021 étant catégorie National 2.

Le Président met aux voix les modifications de textes proposées par la Commission nationale.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

3. CN Cyclisme Pour Tous

Jean-Michel RICHEFORT explique qu'à la suite des remontées des épreuves Pass'Cyclisme, la Commission nationale souhaite modifier une catégorie d'âge et son niveau d'accueil. En effet, beaucoup de triathlètes ou d'anciens coureurs qui souhaitent participer aux épreuves Pass'Cyclisme, se retrouvent dans une très grande

catégorie d'âge et à un niveau inférieur au leur. La Commission souhaite donc ajouter une catégorie d'âge, en attribuant un niveau d'accueil de D1. Ainsi, les catégories mentionnées au paragraphe 2 à l'article 16.2.2 seraient modifiées comme suit :

Âge des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	D1	D3
30 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4

Le Président soumet au vote la proposition de Commission nationale Cyclisme pour tous visant à ajouter une catégorie en D1.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT indique que la Commission souhaite compléter cet article en introduisant également l'interdiction pour les anciens licenciés Pass'Cyclisme Open ou Pass'Cyclisme, de prendre une carte à la journée sur ces épreuves, afin d'éviter de « fausser » les courses qui ne sont pas de leur niveau. La modification de texte serait la suivante :

« Les coureurs FFC classés 1^{re}, 2^e et 3^e catégories l'année précédente ainsi que les licenciés des séries Pass'Cyclisme Open (D1, D2) et Pass'Cyclisme (D1, D2, D3, D4) n'ayant pas repris de licence, ne sont pas acceptés sur les épreuves PC et PC open avec une carte à la journée. Chaque comité régional est tenu d'établir la liste annuelle des coureurs concernés à l'attention des arbitres. »

Le Président soumet aux voix cette proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT poursuit en relayant la demande du Comité régional de Bourgogne–Franche-Comté qui souhaiterait rendre la carte à journée facultative. Par conséquent, l'article 16.2.6 du paragraphe 2 relatif à l'attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme serait modifié comme suit :

« Pour une participation avec un titre "Carte à la journée", un.e licencié.e FSGT et/ou UFOLEP doit impérativement déclarer sa catégorie d'appartenance, lors de son inscription.

L'organisateur d'une épreuve Pass'Cyclisme se réserve le droit de ne pas accepter les non-licenciés avec une carte à la journée. Cette restriction devra être mentionnée sur la déclaration d'organisation de l'épreuve (DOE) au Comité Régional. »

Yannick POUHEY remarque que les organisateurs devraient donc eux-mêmes choisir s'ils acceptent d'intégrer ou pas les non-licenciés.

Jean-Michel RICHEFORT le confirme.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose dans un premier temps de mieux mesurer la portée de la

réglementation actuelle afin d'appréhender la nécessité de la modifier ou non. Ce point sera de nouveau évoqué lors du Bureau Exécutif du mois de janvier.

Jean-Michel RICHEFORT évoque la proposition de la Commission nationale visant à supprimer l'article 16.2.14 qui stipule que :

« Afin de faciliter la gestion des niveaux, un outil informatique spécifique est mis à disposition sur le site fédéral www.ffc.fr (rubrique "Loisir", onglet "Outil de gestion"). Il suppose la désignation d'un responsable par comité régional (ou départemental) à qui seront donnés les codes d'accès. »

Or, cet outil informatique n'existe plus depuis deux ans. Il convient donc de supprimer ledit article de la réglementation.

Fabien RAFFOUX spécifie que le site existe toujours, mais qu'il n'est pas du tout adapté aux navigateurs modernes.

Le Président soumet aux votes la suppression de l'article 16.2.14.

La proposition de suppression de l'article 16.2.14 est approuvée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT aborde la question tarifaire des épreuves FFC Masters Series. Pour rappel, le club organisateur reverse deux euros sur chaque engagement payant dont un euro est redirigé vers le Comité régional FFC du lieu de l'événement. Pour que l'organisateur puisse plus facilement établir son budget et réduire ses coûts — un organisateur qui a 700 participants doit déboursier autant qu'une épreuve Trophée Label d'Or, soit 1400 euros —, la Commission souhaite proposer une reversion par palier en fonction du nombre de participants, avec un plafond. La Commission propose de modifier l'article 3.2 relatif à la reversion sur engagement comme suit :

« Le club reversera à l'issue de l'épreuve une somme forfaitaire en fonction du nombre de participants, selon 3 paliers définis ci-dessous :

- de 1 à 200 participants = 150 euros ;
- de 201 à 500 participants = 300 euros ;
- + de 500 participants = 500 euros.

La répartition de ce montant étant de 50 % pour la FFC et de 50 % pour le comité régional (pour exemple, sur le 1er palier, 75 euros pour la FFC et 75 euros pour le comité régional). »

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose de maintenir la règle existant précédemment dans la limite d'une reversion à hauteur de 500 euros.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

4. CN Freestyle

Sylvain DUPLOYER annonce que les Championnats de BMX Freestyle qui ont eu lieu à Montpellier se sont bien déroulés, et que la municipalité était satisfaite de l'organisation.

5. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER évoque les multiples demandes émanant de différents teams FFC concernant une ouverture plus large des Championnats de France de Cyclo-cross prévus à Pontchâteau en janvier 2021.

Le Président signale qu'il est indispensable de déterminer des critères susceptibles d'être acceptés par le Ministère dans le cadre des publics autorisés, avant de décider d'une éventuelle ouverture.

Yannick POUHEY souligne que toute réouverture est soumise à une validation du Conseil Fédéral.

Un débat intervient entre les participants à l'issue duquel le Président annonce qu'il abordera ce sujet avec le Président du Conseil Fédéral, Didier MARCHAND, lors de leur rendez-vous téléphonique prévu ce jour.

VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. Comités régionaux/Comités départementaux

Yannick POUHEY, s'exprimant sur le Congrès Fédéral de 2022, explique que si la visite de Guéret a pu avoir lieu, celle prévue en Avignon n'a pu être effectuée. Conséquemment, le choix de l'hôte ne pourra se faire qu'à l'issue de cette visite.

Pour ce qui est des Assemblées générales des Comités régionaux, le calendrier est quasiment finalisé. Très peu de dates demeurent encore en attente.

2. Assemblée générale nationale

Yannick POUHEY rappelle que l'Assemblée générale électorale de la FFC devrait se tenir le samedi 27 février 2021 au siège du CNOSF, et que cette décision a été entérinée par le Conseil Fédéral lors de sa séance du 16 octobre 2020. Or, l'évolution de la crise sanitaire, et toutes les incertitudes qui y sont associées amènent la Fédération à envisager divers scénarios quant au lieu de l'Assemblée générale, si celle-ci pouvait se tenir en présentiel.

En effet, avec le respect de la distanciation physique équivalente à une place sur deux occupée, la capacité du CNOSF est de 163 places. Or, la Fédération compte 165 délégués, auxquels s'ajoutent les divers intervenants, les Élus du Bureau Exécutif, les Élus du Conseil Fédéral, les candidats aux différents postes, les invités, ainsi que le personnel fédéral qui travaille sur l'événement, soit environ 280 personnes, ce qui rendrait impossible la tenue de l'Assemblée générale au CNOSF.

Pour pallier cette problématique, il avait été envisagé d'organiser l'AG au vélodrome, mais il est déjà réservé pour un autre événement.

Une autre solution consisterait à louer le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, lequel peut accueillir 1 000 personnes, hors distanciation physique, ce qui permet de respecter les préconisations sanitaires. Pour autant, afin de réserver cet espace, il est indispensable que la décision soit validée par le Conseil Fédéral. De plus, ce changement de lieu entraînerait un coût de 10 450 euros hors taxes, auquel pourrait

s'ajouter un surcoût dû à la qualité estimée d'une bande passante Internet. Pour rappel, la prestation de location au CNSOF est effectuée à titre gracieux, excepté pour les éléments techniques.

Bien que plus onéreuse, l'option de la location du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines apparaît être la plus pertinente et la plus sûre.

Le Président adhère à cette recommandation, car il importe de favoriser une Assemblée générale en présentiel si les conditions sanitaires le permettent. Certes, cette option implique un coût, mais au regard de la période actuelle pour le moins critique, cette dépense est inéluctable.

Il met aux voix la proposition de transposer l'organisation de l'Assemblée générale du 27 février 2021 du CNOSF au théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUHEY, mentionnant la situation sanitaire particulièrement évolutive, indique que trois possibilités d'organisation de l'Assemblée générale peuvent être imaginées : en présentiel, en distanciel, ou en hybride – pour information, à l'heure actuelle, seule l'impossibilité réelle et réglementaire de se déplacer devrait autoriser un vote en distanciel.

Pour répondre à ces différentes options, plusieurs sociétés ont été consultées et deux ont été présélectionnées : Quizzbox, qui présente uniquement une solution de vote, et Lumi, qui présente différentes options - solution de vote, possibilité d'une mise à disposition d'application WEB à une population d'invités. La solution Lumi est la plus onéreuse, mais elle s'avère extrêmement qualitative.

En cas de déroulement d'une Assemblée générale en présentiel dans des conditions classiques, la société Ubiqus serait conservée en raison de ses tarifs plus avantageux.

Marie-Françoise POTEREAU souligne qu'il conviendrait de contacter les fédérations ayant récemment réalisé leur Assemblée générale en distanciel afin d'avoir leur retour sur les outils utilisés.

Yannick POUHEY indique que la plupart d'entre elles ont opté pour les dispositifs Lumi et Quizzbox, car ils garantissent le secret des votes.

Fabien RAFFOUX ajoute que ces deux outils sont en effet utilisés par des fédérations et d'autres organismes. S'agissant des fonctionnalités de vote, elles sont identiques. La différence réside dans le fait que Lumi propose une solution technique beaucoup plus complète (vidéo et webcaster pour la diffusion de la vidéo), mais aussi plus qualitative d'un point de vue visuel. Néanmoins, les deux outils sont d'une grande facilité d'utilisation, raison pour laquelle ils ont été retenus.

Yannick POUHEY indique que ce sujet sera de nouveau abordé dès qu'il aura pris contact avec d'autres fédérations sportives afin de connaître l'outil qu'elles ont utilisé pour leur AG.

Le Président, mentionnant le Congrès de l'UCI, fait part de son expérience avec le système Lumi qui s'est révélé très confortable et d'une grande fluidité. Certes, son prix est le plus élevé, mais son utilisation est optimale.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA annonce que le résultat de l'exercice de l'année 2020 s'établira aux alentours de 430 000 euros de résultat positif. Bien que cette situation diffère du budget rectificatif, elle rejoint cependant la perspective élaborée lors du budget prévisionnel 2020, et répond également aux objectifs de rétablissement des fonds propres de la Fédération, puisque ces derniers s'élèvent à 437 000 euros. À la fin de la mandature, ces fonds devraient atteindre environ 850 000 euros. À noter que depuis dix-huit mois, la FFC n'a pas eu recours à la ligne de trésorerie.

Il est précisé que les dispositifs du plan de relance de l'activité ont été imputés à ces comptes de résultat, et que les premiers échanges avec le commissaire aux comptes ont été particulièrement favorables. La situation de crispation qui prévalait en début de mandat a fait place à une situation beaucoup plus sereine à la faveur d'une reprise en main avérée du budget, et à une capacité de pilotage, largement démontrée en 2020 avec la mise en place de mesures correctives et de soutien pour faire face à la crise.

Le résultat de l'exercice 2020 diffère du budget rectificatif prévu en raison de l'allègement des charges sociales accordé par l'État à la suite de la crise sanitaire, et d'une baisse des charges de la DTN liée aux restrictions de circulation et aux annulations d'épreuves internationales pour cause d'épidémie.

S'agissant des stocks, ils ont été parfaitement suivis, inventoriés et intégrés dans les outils et systèmes comptables de la Fédération.

Pour information, la vente des locaux de Montry n'a pas été intégrée au compte de résultat dans la mesure où elle n'est pas encore actée.

Un point d'alerte est émis concernant France Cyclisme dont la contribution a été plus élevée en raison d'une légère baisse des abonnements, et ce, en dépit de la qualité avérée de ce support.

Il est rappelé que le dossier de dématérialisation des notes de frais suit son cours. Le système sera installé dans le courant de l'année 2021, dès qu'il sera totalement opérationnel.

S'agissant du Comité régional d'Île-de-France, la Fédération devrait recevoir très prochainement la notification de la décision du tribunal à la suite de la présentation du plan de redressement début décembre.

Enfin, en ce qui concerne les Comités régionaux, un recensement des tarifications des épreuves régionales est en cours dans le but d'identifier les différences existantes, et une consolidation des comptes des Comités sera réalisée en 2021 afin de rétablir les capacités de visibilité de la FFC.

Le Président remercie Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et Gilles DA COSTA pour le travail effectué relatif au suivi budgétaire, notamment au regard de la crise sanitaire qui a très fortement bouleversé les comptes de l'année 2020.

Gilles DA COSTA, s'exprimant sur la campagne électorale à venir, rappelle que lors du précédent Conseil Fédéral, il avait rappelé que chaque candidat à la présidence

pouvait bénéficier d'un montant d'aide forfaitaire — sur justificatifs — pour mener sa campagne.

Christophe LAVERGNE ajoute qu'en effet le Conseil d'administration de 2012 avait fixé cette aide à 3 000 euros.

Gilles DA COSTA souligne qu'il est nécessaire d'assortir cette aide à la possibilité d'utiliser le fichier des adresses numériques des clubs moyennant le respect inconditionnel du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette mesure est destinée à offrir les mêmes conditions à tous les candidats face à l'importance de la communication numérique.

Christophe LAVERGNE signale que tout dossier de candidature doit être obligatoirement communiqué avant le 16 janvier 2021, avant d'être validé ou non par la Commission électorale. Seuls les candidats dont la candidature aura fait l'objet d'une validation pourront avoir accès au fichier des adresses numériques.

Fabien RAFFOUX déclare qu'il n'a pas le droit de communiquer le fichier directement aux candidats dont la candidature aura été validée. La loi impose de passer par un prestataire extérieur, lequel doit être également soumis au RGPD. Ce prestataire est le garant de la non-diffusion et de la non-réutilisation du fichier dans un cadre autre que celui des élections fédérales. Ce fonctionnement permet en outre d'éviter toute mauvaise utilisation au sein de la FFC. Chaque candidat pourra demander l'envoi du fichier, mais n'y aura pas directement accès.

Le Président confirme que cette mesure permet d'éviter que les candidats battus continuent d'utiliser le fichier après les élections.

Le Président soumet au vote la proposition de communiquer le fichier des adresses numériques à un prestataire extérieur dans le cadre du RGPD, lequel sera habilité à transmettre les informations *ad hoc* aux candidats dont le dossier aura été préalablement validé par la Commission électorale.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Secrétaire général reprend la suite du Bureau Exécutif.

VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE énonce les épreuves devant être attribuées pour 2021 et 2022 :

➤ 2021

ROUTE

Championnats de France Masters à Lignac, du 23 au 25 juillet 2021.

Trophée Label d'Or :

- Les Boucles du Verdon le 16 mai 2021 ;
- L'Ardéchoise le 19 juin 2021 ;
- L'Étape Sanfloraine le 15 août 2021 ;

- La Louis Pasteur le 22 août 2021.

VTT

Coupe de France XC à Jeumont, du 23 au 25 avril 2021, et aux Ménuires du 20 au 22 août 2021.

Coupe de France DHI aux Arcs du 25 au 27 juin 2021, et aux Orres les 11 au 12 septembre 2021.

Coupe de France TRIAL :

- Montgenèvre les 8 et 9 août 2021 ;
- Liffre du 25 au 27 juin 2021 ;
- Enregistrement de la candidature Vendespace — Mouilleron Le Captif les 20 et 21 novembre 2021

Coupe de France Enduro à Risoul les 3 et 4 juillet 2021.

Coupe de France XC/TRIAL à Levens du 8 au 11 juillet 2021.

Enduro World Series à Loudenvielle les 4 et 5 septembre 2021.

Championnats de France DHI à Valberg du 15 au 17 juillet 2021.

Soutien de la candidature auprès de l'UCI pour la Coupe du Monde MTB UCI XCO/XCE/XCC/DHI/TRIAL à Jablines Annet le 17 septembre 2021.

TFJV à l'Alpes d'Huez du 2 au 6 août 2021.

➤ 2022

Cyclo-cross

Coupe de France 2021-2022 :

- Pierric les 2 et 3 octobre 2021 ;
- Bagnole de l'Orne les 13 et 14 novembre 2021 ;
- Enregistrement de la candidature de Quelneuc les 23 et 24 octobre 2021 ;
- Enregistrement de la candidature de Troyes les 11 et 12 décembre 2021.

Coupe du Monde UCI 2021-2022, soutiens des candidatures auprès de l'UCI :

- Besançon en novembre 2021 ;
- Flamanville en janvier 2022.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Yannick POUÉY indique que le Bureau Exécutif doit homologuer deux records de France.

Le premier record est celui de Benjamin THOMAS, Valentin TABELLION, Corentin ERMENAULT et Thomas DENIS, qui ont battu le précédent record (3'51"777) le 26 février 2020 sur le vélodrome de Berlin dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la poursuite par équipes lors des Championnats du Monde 2020.

La performance réalisée est de 3'49"558.

Le rapport du CADF ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Secrétaire général soumet au vote la demande d'homologation du record de Benjamin THOMAS, Valentin TABELLION, Corentin ERMENAULT et Thomas DENIS.

La demande est approuvée à l'unanimité.

Le second record est celui de Corentin ERMENAULT réalisé le 28 février 2020 sur le vélodrome de Berlin dans la catégorie Élite de l'épreuve de la poursuite individuelle lors des Championnats du Monde 2020. L'ancien record était de 4'15''616, détenu par Corentin ERMENAULT le 16 août 2019 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La performance réalisée est de 4'07''593.

Le rapport du CADF ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Secrétaire général soumet au vote la demande d'homologation du record de Corentin ERMENAULT.

La demande est approuvée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER poursuit avec le sujet de Rosny-sous-Bois et indique que la date du 5 janvier 2021 est à ce jour fortement compromise.

S'agissant de Skoda, un courrier sera très prochainement envoyé aux utilisateurs les informant que les voitures arriveront au début du mois de janvier, et qu'ils devront nécessairement faire appel à leur carrossier pour les remettre en état avant de les rendre.

En ce qui concerne les utilitaires, le dossier avance très lentement en raison de la crise sanitaire et du télétravail qui en découle. Néanmoins, trois offres seront présentées lors du Bureau Exécutif du mois de janvier.

Fabien RAFFOUX informe du renouvellement de la homepage du site Internet de la FFC, laquelle devrait être mise en ligne avant le 24 décembre 2020.

Yannick POUHEY se réjouit de cette évolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

La prochaine réunion est prévue le jeudi 14 janvier 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY